

## **COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL**

**EN DATE DU 8 AVRIL 2019**

L'an deux mille dix neuf le mardi 8 avril à 18 h 30, le Conseil Municipal de la Commune de CHATILLON SUR CHALARONNE, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale en date du 2 avril 2019, sous la présidence de M. Patrick MATHIAS, Maire.

Monsieur le Maire ouvre la séance, il procède à l'appel des conseillers :

### **Etaient présents :**

M. MATHIAS - M. PERREAULT - M. QUIBLIER-SARBACH - M. MONTRADE -  
Mme BIAJOUX - Mme BAS-DESFARGES - M. JACQUARD - Mme RAVOUX -  
Mme FETTET-RICHONNIER - M. MORRIER - Mme BLENET - Mme SOUPE -  
M. MORIN - M. MARTINON - Mme BROCHARD - M. CURNILLON - M. FORAY -  
Mme BERRY - M. RENOUD-GRAPPIN - M. LEGRAS

### **Ont donné un Pouvoir :**

Mme LEVERT représentée par Mme BAS DESFARGES  
Mme MOREAU représentée par M. MATHIAS  
M. COILLARD représenté par M. PERREAULT  
Mme LOMBARD représentée par M. MARTINON  
Mme PAGET représentée par Mme SOUPE  
Mme JOYOT représentée par Mme BERRY  
M. RASSION représenté par Mme BIAJOUX

M. le Maire présente à l'assemblée Lucie SATORRES, en charge du service Comptabilité depuis le 01février 2019, et excuse Mme NOUGUIER, Inspectrice Divisionnaire.

M. MARTINON est élu pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

Sur proposition de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le compte rendu de la séance du 4 mars 2019.

## Rapport N° 1 : Attribution des subventions 2019 / Approbation

M. le Maire cède la parole à M. JACQUARD et Mme BIAJOUX.

Suite à la réunion des commissions, il est proposé d'attribuer les subventions aux associations comme suit :

But	ASSOCIATIONS	Demandes subventions 2019	Total propositions 2018 (sur présentation de factures)	Total propositions 2019 (sur présentation de factures)
Culture	ACADÉMIE DE LA DOMBES	600,00 €	200,00 €	500,00 €
Culture	AMICALE France-QUÉBEC	4 000,00 €	1 350,00 €	1 350,00 €
Culture	CHATILLON CHANTE	500,00 €	450,00 €	300,00 €
Culture	CODEPA Festival de Théâtre	9 000,00 €	8 100,00 €	8 100,00 €
Culture	CREATELIERS	360,00 €	360,00 €	360,00 €
Culture	CULTURLOISIR	500,00 €	200,00 €	200,00 €
Culture	JUMELAGE (cadeaux aux écoles)	600,00 €	500,00 €	600,00 €
Culture	Comité de Jumelage 0,35 € par habitants	1 800,00 €	1 750,00 €	1 800,00 €
Culture	LA PIE QUI GRATTE ADULTES	2 000,00 €	1 700,00 €	1 700,00 €
Culture	LA PIE QUI GRATTE ENFANTS	3 000,00 €	2 700,00 €	2 700,00 €
Culture	ARTIS	3 500,00 €		3 500,00 €
Culture	OMC	27 000,00 €	27 000,00 €	27 000,00 €
Culture	SAINT-GUIGNEFORT	500,00 €	200,00 €	200,00 €
Culture	TRADITION SUR CHALARONNE	800,00 €	250,00 €	300,00 €
Culture	UNION MUSICALE	9 500,00 €	8 100,00 €	8 100,00 €
		<b>63 660,00 €</b>	<b>52 860,00 €</b>	<b>56 710,00 €</b>

### Subventions 2019 SPORTS

But	Associations	Demandes subventions 2019	Total propositions 2018 (sur présentation de factures)	Total propositions 2019 (sur présentation de factures)
Sports	Athlétisme Châtillonnais (VAILLANTE )	4 000,00 €	3 240,00 €	3 240,00 €
Sports	C.C .C . - Cyclisme	2 900,00 €	1 350,00 €	1 350,00 €
Sports	Cheval en Chalaronne	300,00 €	300,00 €	200,00 €
Sports	Badmin'Dombes	600,00 €	1 800,00 €	600,00 €
Sports	F.C.D.B. Football	6 000,00 €	5 400,00 €	5 400,00 €
Sports	Gaule Châtillonnaise	180,00 €	200,00 €	180,00 €
Sports	Club Loisirs Sportif Châtillonnais	100,00 €	90,00 €	90,00 €
Sports	K.C .C . - Karaté	1 700,00 €	1 600,00 €	1 700,00 €
Sports	LES AMIS DE L'AVICULTURE	600,00 €	300,00 €	400,00 €
Sports	Office Municipal des Sports	1 500,00 €	900,00 €	1 500,00 €
Sports	R.T .C . - Rugby	5 000,00 €	4 500,00 €	4 500,00 €
Sports	Tennis	2 500,00 €	1 000,00 €	1 000,00 €
Sports	VAILLANTE – Gymnastique	1 500,00 €	1 260,00 €	1 260,00 €
	<b>Total des subventions à caractère sportif</b>			
	<b>totaux</b>	<b>26 880,00 €</b>	<b>21 940,00 €</b>	<b>21 420,00 €</b>
	<b>Manifestations sportives événementielles 2018:</b>			
Sports	Prix cycliste de la Ville Fleurie 1350€			

## Subventions 2019 ENFANCES ET AUTRES

But	ASSOCIATIONS	Demandes subventions 2019	Total propositions 2018	Total propositions 2019 (sur présentation de factures)
autre	ADMR (Haissor)	1 170 €	1 170,00 €	1 170,00 €
autre	AMICALE DES ANCIENS SAPEURS POMPIER	100 €	100,00 €	100,00 €
autre	Amicale du secteur C8	100 €	100,00 €	100,00 €
autre	AMICALE SAPEURS POMPIERS	2 000 €	2 000,00 €	2 000,00 €
autre	CHATILLON DYNAMIQUE	2 000 €		2 000,00 €
autre	COMITE DE LA FOIRE	4 500,00 €	4 000,00 €	4 000,00 €
autre	Délégation cantonale Éducation Nationale	40 €	40,00 €	40,00 €
autre	DÉLÉGATION DES MISS	1 500,00 €	1 170,00 €	1 170,00 €
autre	DONNEURS DE SANG	250 €	250,00 €	250,00 €
autre	FNATH	300 €	150,00 €	150,00 €
autre	Bien Organiser pour Mieux Soutenir	2 000 €	1 800,00 €	1 800,00 €
	<b>totaux</b>	<b>13 960,00 €</b>	<b>10 780,00 €</b>	<b>12 780,00 €</b>

But	ASSOCIATIONS	Demandes subventions 2019	Total propositions 2018	Total propositions 2019 (sur présentation de factures)
autre	AMICALE DU PERSONNEL	33 600,00 €	32 000,00 €	32 000,00 €
Éducation	APIC	950,00 €	650,00 €	650,00 €
Éducation	OGEC ST-CHARLES	26 000,00 €	26 000,00 €	26 000,00 €
Éducation	Association sportive collège Eugène Dubois	600,00 €	400,00 €	400,00 €
Éducation	Association sportive collège St Charles	500,00 €	400,00 €	400,00 €
Éducation	L'APEL St-Charles	500,00 €		400,00 €
Éducation	SOU DES ÉCOLES LAÏQUES COMMERSON	300,00 €	300,00 €	300,00 €
	<b>totaux</b>	<b>62 450,00 €</b>	<b>59 750,00 €</b>	<b>60 150,00 €</b>

### Subventions 2018

But	ASSOCIATION Centre social la Passerelle	Total propositions 2018
Enfance	Subvention d'équilibre	242 000,00 €
Enfance	Restauration scolaire	10 000,00 €
Enfance	Subvention PEDT (CEL)	21 000,00 €
Enfance	Coordination (poste CEL)	10 000,00 €
Enfance	Rythmes scolaire (Fond d'amorçage)	13 666,00 €
Enfance	Rythmes scolaire (équilibre)	16 667,00 €
	<b>TOTAL</b>	<b>313 333,00 €</b>

### Subventions 2019

But	ASSOCIATION Centre social la Passerelle	Total propositions 2019 (sur présentation de factures)
Enfance	Subvention de fonctionnement	278 000,00 €
Enfance	Restauration scolaire	11 000,00 €
Enfance	Plan mercredi	15 000,00 €
	<b>TOTAL</b>	<b>304 000,00 €</b>

Intégration de subvention et coordination de CEL

Ces subventions seront versées sur justificatifs.

Lors de la présentation des subventions Culture, M. RENOUD-GRAPPIN précise qu'il ne fait plus partie de l'Association Amicale France Québec. M. le Maire rajoute que le Département a été sollicité pour l'achat de matériel de musique (une grosse caisse).

M. LEGRAS a demandé en Commission la diffusion de la liste des membres avec le détail du nombre de membres châtillois, de la Communauté de Communes de la Dombes ainsi que des extérieurs. Mme BIAJOUX diffusera ces informations ultérieurement.

Le Conseil Municipal sur proposition de M. le Maire et après en avoir délibéré :

- **Approuve à l'unanimité** (27 voix) la liste des subventions 2019 ci-dessus détaillée.
- **Les élus suivants n'ont pas pris part au vote pour les subventions suivantes :**  
Mme SOUPE (Vaillante : Gymnastique)  
M. CURNILLON (La Gaule Châtillonnaise)  
M. RENOUD-GRAPPIN (Délégation Cantonale de l'Education Nationale)

## **Rapport N° 2 : Vote des taux de fiscalité locale 2019 / Approbation**

Monsieur le Maire cède la parole à M. QUIBLIER-SARBACH qui rappelle :

Pour mémoire les taux de la fiscalité 2018 étaient de :

- TH : 11,34 %
- TFB : 17,70 %
- TFNB : 49,93 %

Nous avons reçu l'état de notification des taux d'imposition des taxes directes locales pour 2019, comme indiqué ci-dessous :

Base d'imposition prévisionnelles 2019	Taux d'imposition communaux	Produits à taux constants
6 767 000	11,34 %	767 378
7 812 000	17,70 %	1 382 724
117 000	49,93 %	58 418

Monsieur le Maire propose les taux pour 2019 comme suit :

- TH : 11,34 %
- TFB : 17,70 %
- TFNB : 49,93 %

Le Conseil Municipal sur proposition de M. le Maire et après en avoir délibéré :

- **Approuve à l'unanimité** (27 voix) les taux de fiscalité 2019.
  - TH : 11,34 %
  - TFB : 17,70 %
  - TFNB : 49,93 %

### **Rapport n°3 : Approbation budgets primitifs 2019 / Budget général et annexes**

Monsieur le Maire cède la parole à M. QUIBLIER-SARBACH lequel rappelle que le budget de l'exercice 2019 a été élaboré avec :

- 1) La reprise des résultats de l'année 2018, suite au vote du Compte Administratif 2018, à savoir :
  - a) un excédent de fonctionnement de 1 216 883,81 €.
  - b) 1 216 883,81 € affecté à la section d'investissement au compte 1068 pour un montant de 975 070,87 € et au compte 002 pour un montant de 241 812,94 €.
  - b) un déficit de la section d'investissement de 542 156,87 € (c/001).
  
- 2) Un montant de dépenses restant à réaliser au 31 décembre 2018 de 795 406,00 € et de 362 492,00 € en recettes.

### **Présentation du Budget Primitif 2019**

#### **A ) Section de fonctionnement :**

1) Dépenses:

<b>CHAPITRES</b>	<b>Budget Primitif</b>
011.Charges à caractère général	2 269 500,00
012. Charges de personnel	2 589 300,00
014. Atténuation de produits	2 000,00
65.Charges de gestion courante	959 803,00
66. Charges financières (intérêts)	420 000,00
67. Charges exceptionnelles	9 000,94
<b>TOTAUX dépenses réelles</b>	<b>6 249 603,94</b>
Opérations d'ordre - Amortissements	350 000,00
<b>TOTAUX</b>	<b>6 599 603,94</b>

2) Recettes :

<b>Chapitres</b>	<b>Budget Primitif</b>
002. Excédent de fonctionnement	241 812,94
013. Atténuation de charges (remboursement sur personnel)	80 000,00
70. Produits des Services	367 000,00
73. Impôts et Taxes	5 513 429,00
74. Dotations, subventions,	1 007 402,00
75. Produits de gestion	140 000,00
77. Produits exceptionnels	20 500,00
<b>TOTAUX recettes réelles</b>	<b>7 370 143,94</b>
Opérations d'ordre - Amortissements	25 000,00
<b>TOTAUX</b>	<b>7 395 143,94</b>

Le montant des recettes de fonctionnement, soit 7 395 143,94 €, par rapport aux dépenses 6 599 603,94 €, permet de dégager une somme de 795 540,00 € à virer en section d'investissement.

Nous avons inscrit le montant de l'attribution de compensation qui sera versé par la Communauté de Communes de la Dombes, soit 2 180 729,00 € (C/73211).

Le montant du produit de la taxe foncière et d'habitation est de 2 208 520,00 € (C/73111), le FNGIR (C/73221) de 787 480,00 €.

Le montant de la DGF est de 204 319,00€ (C/7411), la dotation de compensation de la TP de 414 508,00 € (C/748313), la compensation exonération TF de 8 422,00 € (C/74834) et la compensation exonération TH de 76 173,00 € (C/74835).

Comme cela a été présenté, il n'y aura pas d'augmentation des taux de la fiscalité locale.

### **B) Section d'investissement :**

Pour couvrir les dépenses d'investissement, la Commune dispose de l'autofinancement, du FCTVA, des taxes d'aménagement, de la dotation aux amortissements, de subventions attendues sur quelques opérations et de l'emprunt.

Des crédits complémentaires s'avèrent indispensables pour couvrir les opérations engagées et qui restent à réaliser :

### **Opérations d'investissement en cours :**

<b><u>Opérations</u></b>	<b><u>Dépenses</u></b>	
233	Electrification Eclairage Public	171 600,00
491	Aménagement arboretum	53 000,00
493	Travaux-matériel de sécurité	4 000,00
546	Informatique	9 000,00
549	Réserves foncières	10 000,00
575	Terrain synthétique	13 000,00
578	Aménagement mobilier urbain	60 000,00
584	Aménagement route de Sandrans et Marlieux	150 000,00
585	Cimetière	10 000,00
		<hr/>
		480 600,00

### **Opérations nouvelles :**

Divers bâtiments communaux 2019	113 000,00
Gymnases 2019	36 000,00
Terrain de tennis	60 000,00
Poste de transfo rue Guichenon	10 000,00
Aménagements mobilier urbain 2019	25 000,00
Véhicules	20 000,00
outillage services techniques	55 000,00
Programme voirie	127 666,00
Aménagement trottoirs avenue Foch	30 000,00
Illuminations	10 000,00
	<hr/>
	486 666,00

Les dépenses d'investissement s'élèvent à 967 266,00 €.

A cette somme il faut rajouter le remboursement du capital 1 170 500,00 €.

Il faut également rajouter les restes à réaliser 795 406,00 €, les amortissements sur subventions soit 25 000,00 €, les autres immobilisations pour 52 700,00 € et le déficit d'investissement soit 542 156,87 €. Ce qui donne un total de dépenses de 3 553 028,87 €.

Les recettes d'investissement :

- Les subventions d'investissement	25 700,00
- Taxes d'aménagement	200 226,00
- FCTVA	200 000,00
- l'affectation de résultat 2018	975 070,87
- les amortissements	350 000,00
- les restes à réaliser	362 492,00
- Ventes	644 000,00

Ce qui donne un total de	2 757 488,87
Virement de la section de fonctionnement	795 540,00

3 553 028,87

La section d'investissement s'équilibre en dépenses et en recettes. Il n'y aura donc pas recours à l'emprunt.

M. FORAY s'interroge sur l'absence d'inscription budgétaire pour le projet des Halles ainsi que la Maison de Répit.

M. le Maire répond qu'il n'y a pas de travaux programmés cette année pour la Place des Halles, car 2019 est une année où il faudra poursuivre les études et rechercher les financements. Quant à la Maison de Répit, il n'y a pas d'inscription budgétaire puisque ce projet n'est pas porté financièrement par la Collectivité mais par des tiers.

M. RENOUD-GRAPPIN fait part du mot qui lui vient à l'esprit lorsqu'il parcourt le budget : résignation. Il trouve qu'il n'y a aucune ligne enthousiasmante mais uniquement des mises en bouche et se pose la question s'il n'y a pas une certaine lassitude en cette fin de mandat. Il considère également que ce que l'opposition avait prédit il y a 5 ans se réalise : le projet du centre nautique génère des charges d'exploitation qui grèvent le budget, qu'il est nécessaire de compenser avec le produit des ventes inscrites mais toujours reportées, depuis 5 ans comme les anciens services techniques.

A l'issue des échanges, M. le Maire propose de procéder au vote du budget 2019.

Le Conseil Municipal sur proposition de M. le Maire et après en avoir délibéré :

- **Approuve par 22 voix pour et 5 abstentions** (M. FORAY – Mme BERRY – Mme JOYOT – M. RENOUD-GRAPPIN – M. LEGRAS) le budget primitif 2019 du budget général.

**Budget annexe : Eau**

Monsieur le Maire cède la parole à M. QUIBLIER-SARBACH qui rappelle que le budget de l'exercice 2019 a été élaboré avec :

- 1) la reprise des résultats de l'exercice 2018, suite au vote du Compte Administratif 2018, à savoir :
  - a) un excédent de fonctionnement de 642 975,80 €, inscrit au compte 002 pour un montant de 442 975,80 € et au compte 1068 pour un montant de 200 000,00 €.
  - b) un excédent d'investissement de 146 190,47 € inscrit au compte 001.
- 2) le montant des dépenses d'investissement restant à réaliser au 31 décembre 2018 s'élève à 429 132,00 € et à 73 669,00 € pour les recettes restant à réaliser.

Le montant des dépenses d'exploitation s'élève à 222 673,00 €. Les recettes d'exploitation s'élèvent à 648 676,27 €, (y compris l'excédent d'exploitation reporté, soit 442 975,80 €). Pour ce qui concerne les dépenses d'investissement, nous inscrivons une nouvelle opération :

- PPI renouvellement canalisations eau potable 2019 : 200 000,00 €

A l'issue de la présentation, M. RENOUD-GRAPPIN souhaiterait savoir si dans le cadre de la consultation en cours de la délégation de service public, les candidats prévoient la construction d'un château d'eau, dossier déjà évoqué précédemment mais reporté.

M. le Maire précise que l'analyse des offres est en cours. Il propose de procéder au vote du budget eau 2019.

Le Conseil Municipal sur proposition de M. le Maire et après en avoir délibéré, **à l'unanimité (27 voix)** :

- **Approuve** le vote du budget annexe de l'Eau 2019.

### **Budget annexe : Assainissement**

Monsieur le Maire cède la parole à M. QUIBLIER-SARBACH lequel rappelle que le budget de l'année 2019 a été établi avec :

La reprise des résultats de l'exercice 2018, suite au vote du Compte Administratif 2018, à savoir :

- a) un excédent d'exploitation de 423 456,95 €, inscrit au compte 002.
- b) un excédent d'investissement de 407 056,29 € inscrit au compte 001.

Le montant du capital restant dû de la dette au 1<sup>er</sup> janvier 2019 s'élève à 225 632,68 €.

Le montant des dépenses et des recettes d'exploitation s'élève à 811 657,24 € (y compris l'excédent de fonctionnement reporté, soit 423 456,95 €).

Pour ce qui concerne la section d'investissement le montant des dépenses et des recettes s'élèvent à la somme de 1 258 927,97 €, nous inscrivons deux nouvelles opérations :

- travaux divers 2019 : 28 180,68 €
- PPI Bassin de rétention : 440 000,00 €



Le montant des dépenses restant à réaliser au 31 décembre 2018 s'élève à 755 003,00 € et à 190 055,00 € pour les recettes.

M. LEGRAS souhaite avoir des précisions sur le montant global du coût du bassin de rétention. M. PERREAULT précise qu'il est de l'ordre de 1,4 à 1,5 M€, et qu'effectivement l'inscription budgétaire sera lissée sur plusieurs années.

M. le Maire propose de procéder au vote du budget assainissement 2019.

Le Conseil Municipal sur proposition de M. le Maire et après en avoir délibéré, **à l'unanimité (27 voix)**:

- **Approuve** le vote du budget annexe de l'Assainissement 2019.

### **Budget annexe : Camping**

Monsieur le Maire cède la parole à M. QUIBLIER-SARBACH lequel rappelle que le budget de l'année 2019 a été établi avec :

La reprise des résultats de l'exercice 2018, suite au vote du Compte Administratif 2018, à savoir :

- a) un excédent de fonctionnement de 18 375,00 € affecté au compte 1068 pour un montant de 10 159,00 € et au compte 002 pour un montant de 8 216,00 €.
- b) un excédent d'investissement de 3 410,80 € au compte 001.

Le montant du capital restant dû au 1<sup>er</sup> janvier 2019 s'élève à 23 256,16 €.

Le montant des dépenses restant à réaliser au 31 décembre 2018 s'élève à 5 101,00 €.

Pour ce qui concerne la section d'investissement le montant des dépenses et des recettes s'élèvent à la somme de 22 569,80 €.

Nous inscrivons la somme supplémentaire de 9 022,80 € en travaux divers et nous inscrivons une opération nouvelle :

- Totem du camping : 3 000,00 €

M. le Maire propose de procéder au vote du budget camping 2019.

Le Conseil Municipal sur proposition de M. le Maire et après en avoir délibéré, **à l'unanimité (27 voix)**:

- **Approuve** le vote du budget annexe du Camping 2019.

### **Rapport n°4 : Convention avec le Département de l'Ain pour la sculpture équine / Approbation**

Monsieur le Maire rappelle que la commune de Châtillon-sur-Chalaronne a transmis au Conseil Départemental de l'Ain un dossier relatif à l'implantation d'une sculpture équine sur le carrefour giratoire nord, RD 936. Le département a émis un avis favorable au dossier.

Cependant, s'agissant de travaux situés dans l'emprise du domaine public routier départemental, il convient d'établir une convention précisant les engagements respectifs des deux entités vis-à-vis de cette implantation.

M. le Maire demande donc d'approuver la convention entre la ville de Châtillon-sur-Chalaronne et le Département de l'Ain et de l'autoriser à la signer.

Le Conseil Municipal sur proposition de M. le Maire et après en avoir délibéré, **à l'unanimité (27 voix)**:

- **Approuve** la convention entre le Département et la ville de Châtillon-sur-Chalaronne.
- **Autorise** M. le Maire à la signer.

#### **Rapport N°5 : Vente propriété BISSIEUX à OPTIMUM PROMOTION / Approbation et autorisation de signature**

Dans le cadre du dossier concernant la vente Mairie / Optimum promotion pour le lotissement Bissieux, compte tenu :

- De la promesse de vente consentie par la Commune à la société OPTIMUM PROMOTION en date du 15 mai 2013 (délibération du 18 février 2013).
- Du rachat effectué par la Mairie des Consorts GERBET des droits desdits consorts dans les parcelles alors cadastrées section B713 et 909, rendant la Commune pleinement propriétaire de ces parcelles.
- De la cession au profit de M. Denis SZYNDRALEWICZ des parcelles cadastrées 1541 (issue de la parcelle 713) et 1545 (issue de la parcelle 909), délibération du 8 octobre 2012.

Il convient que la commune procède à une nouvelle délibération pour la vente au profit de la société OPTIMUM PROMOTION des parcelles nouvellement cadastrées B1543 de 5 780 m<sup>2</sup> et B1544 de 3 893m<sup>2</sup> au prix de 45€ le m<sup>2</sup> (cf plan joint).

M. le Maire demande de l'autoriser à signer l'acte de vente chez Maître PIROLLET, sachant que les frais d'acte sont à la charge de l'acquéreur.

Le Conseil Municipal sur proposition de M. le Maire et après en avoir délibéré, **à l'unanimité (27 voix)**:

- **Autorise** M. le Maire à signer l'acte de vente des parcelles B1543 de 5 780 m<sup>2</sup> et B1544 de 3 893 m<sup>2</sup> au prix de 45€ le m<sup>2</sup> chez Maître PIROLLET, sachant que les frais d'acte sont à la charge de l'acquéreur.

#### **Rapport N°6 : Terrain synthétique – demande subvention auprès du FAFA / Approbation**

Par délibération en date du 29 janvier 2019 le conseil municipal approuvait le projet de réalisation d'un terrain synthétique et autorisait Monsieur le Maire à solliciter le concours

financier de la Région, du Département, de la Communauté de Communes de la Dombes et du FAFA ainsi que tous les autres financeurs publiques ou partenaires potentiels pour la réalisation du projet.

Il s'avère que le FAFA sollicite une délibération du conseil municipal uniquement pour leur organisme et non pas en regroupant les diverses demandes auprès de l'ensemble des financeurs, pour un coût total de travaux de 750 271 € HT.

M. le Maire demande de l'autoriser à solliciter le concours financier du FAFA pour la réalisation du projet.

A l'issue de la présentation, M. MORIN, régulièrement sollicité par les membres du FCDB au sujet de l'avancée de ce projet, souhaitait savoir si le club était au courant de ces difficultés administratives.

M. le Maire précise que l'ancien président du FCDB, M. JANNET, est à l'heure actuelle le président de cet organisme. Il rajoute que la commission du FAFA ne statuera pas avant le mois d'octobre 2019, alors qu'il a été demandé à la Commune de produire une première délibération dès fin 2018.

M. Perreault indique à l'assemblée que la subvention du FAFA conditionne également l'attribution des aides de la Région, ce qui explique pourquoi les travaux n'ont pu être inscrits en 2019.

Le Conseil Municipal sur proposition de M. le Maire et après en avoir délibéré, **à l'unanimité (27 voix)**:

- **Autorise** M. le Maire à solliciter le concours financier du FAFA pour la réalisation du projet de réalisation d'un terrain synthétique.

### **Rapport N°7 : Adhésion au label « Espace sans tabac » de la Ligue contre le Cancer / Approbation et autorisation de signature de la convention**

M. le Maire expose ce qui suit : Le tabac est la principale cause évitable de mortalité par cancer en France. Il est responsable chaque année de 44 000 décès. Une personne sur deux fume entre 20 et 25 ans. L'enjeu est de « débanaliser » la consommation de cigarettes dans l'univers des enfants. En effet, il est avéré que plus l'entrée dans le tabagisme est précoce, plus la dépendance est renforcée et l'impact sanitaire aggravé.

La Ligue Contre le Cancer, association régie par la loi de 1901 et reconnue d'utilité publique, conduit des actions dans trois domaines complémentaires : la recherche, le soutien aux malades et à leurs proches et les actions d'information, de prévention et de promotion du dépistage des cancers.

Aussi, la Ligue Contre le Cancer s'est particulièrement investie dans la lutte contre le tabac. A ce titre, elle a créé un label « espace sans tabac » qu'elle souhaite mettre en place à Chatillon-sur-Chalaronne, en partenariat avec la Ville.

Il s'agit, dans un cadre conventionnel, de labelliser « espace non fumeur » les espaces publics spécifiquement aménagés pour les jeux des enfants à des fins de sensibilisation de ce jeune

public. L'adhésion au label proposé par la Ligue Contre le Cancer permet de promouvoir des zones sans tabac, dont les suivantes ont été proposées :

- Ecole Commerson
- Jeux du Clos Janin
- Devant l'école Saint Charles

Concrètement, une signalétique spécifique fournie par la Ligue Contre le Cancer permettra d'identifier les aires labélisées. La ligue mobilisera ses adhérents bénévoles afin que, présents sur le terrain, ils puissent sensibiliser les adultes au respect de ces espaces sans tabac.

La promotion d'espaces sans tabac s'inscrit dans le champ plus large de la promotion de la santé. Cette démarche expérimentale représente également un préalable au programme national de réduction du tabagisme dont une des mesures sera l'interdiction de fumer dans les espaces publics de jeux pour enfants, qui sera mise en œuvre par décret.

M. le Maire propose d'approuver le principe d'un conventionnement avec le Comité de l'Ain de la Ligue contre le Cancer représenté par son président, le docteur Jean BRUHIERE et de l'autoriser à signer la convention (copie jointe).

Le Conseil Municipal sur proposition de M. le Maire et après en avoir délibéré, **à l'unanimité (27 voix)**:

- **Approuve** le principe d'un conventionnement avec le Comité de l'Ain de la Ligue contre le Cancer représenté par son président, le docteur Jean BRUHIERE.
- **Autorise** M. le Maire à signer la convention.

### **Rapport N°8 : Contrat agent contractuel en charge de la navette Marguerite / Approbation**

Monsieur le Maire cède la parole à M. QUIBLIER-SARBACH qui rappelle qu'une personne a été recrutée pour une durée de 6 mois à raison de 16 heures par semaine pour conduire la navette de la Commune. Son contrat se terminant le 31 mars, il est nécessaire de le renouveler pour une période de 6 mois (du 1<sup>er</sup> avril au 30 septembre 2019).

Cet agent est recruté sur le grade d'adjoint technique, 16 heures par semaine, rémunéré sur la base du 1<sup>er</sup> échelon du grade.

M. le Maire propose donc d'approuver le renouvellement de l'emploi contractuel pour une durée de 6 mois et de l'autoriser à signer le contrat de travail correspondant.

Le Conseil Municipal sur proposition de M. le Maire et après en avoir délibéré, **à l'unanimité (27 voix)**:

- **Approuve** le renouvellement de l'emploi contractuel, pour conduire la navette de la Commune, pour une durée de 6 mois.
- **Autorise** M. le Maire à signer le contrat de travail correspondant.

## **Rapport N°9 : Avenant n° 10 au marché d'entretien des espaces verts VAL HORIZON / Approbation**

Monsieur le Maire cède la parole à M. PERREAULT qui rappelle que le partenariat entre l'association VAL HORIZON et la Commune de Châtillon a débuté depuis de nombreuses années et a fait l'objet d'une délibération en date du 14 septembre 2009 pour la mise en œuvre de l'entretien de l'Arboretum en plus de l'entretien habituel des espaces verts et des immeubles locatifs à caractère social.

Cette convention a été suivie de neuf avenants et il s'agit là d'approuver l'avenant n° 10 à la convention de 2009.

Les modalités principales de cette convention sont les suivantes :

- Pour 2019 la contribution forfaitaire due par la commune s'élève à 9 660 €.
- Le volume des travaux est à hauteur de 7 200 heures au taux horaire de 11,10 €.
- Les travaux concernent l'entretien général de l'Arboretum, l'entretien des espaces verts dans les lotissements ainsi que sur les différents points du territoire communal.

M. RENOUD-GRAPPIN demande confirmation de l'emploi de personnel local en voie d'insertion par Val Horizon.

M. le Maire propose de bien vouloir approuver l'avenant n° 10 à la convention d'application entre la Commune et l'association VAL HORIZON pour un total de 7 200 heures et de l'autoriser à signer cet avenant.

Le Conseil Municipal sur proposition de M. le Maire et après en avoir délibéré, **à l'unanimité (27 voix)**:

- **Approuve** l'avenant n° 10 à la convention d'application entre la Commune et l'association VAL HORIZON, pour un total de 7 200 heures.
- **Autorise** M. le Maire à signer cet avenant.

## **Rapport N°10 : Reprise d'une concession en état d'abandon au cimetière / Approbation**

Monsieur le Maire cède la parole à M. PERREAULT qui sollicite le conseil pour se prononcer sur la reprise par la Commune de la concession carré 1 n° 60 délivrée par acte en date du 25 juin 1890 et dont l'acte de renouvellement est échu depuis le 3 mai 2013 (détentrice : Mme Christine GALLOWAY) dans le cimetière communal, concession qui a plus de 30 ans d'existence.

L'état d'abandon a été constaté à deux reprises, à trois ans d'intervalle (le 19 octobre 2015 et le 21 mars 2019), dans les conditions prévues par l'article L 2223-13 et suivants du Code général des collectivités territoriales, donnant aux communes la faculté de reprendre les concessions perpétuelles et centenaires en état d'abandon.

Considérant que la concession dont il s'agit a plus de trente ans d'existences et qu'elle est bien en état d'abandon,

Considérant que cette situation décèle une violation de l'engagement souscrit par l'attributaire de ladite concession, en son nom et au nom de ses successeurs, de la maintenir en bon état d'entretien, et qu'elle est, en outre, nuisible au bon ordre et à la décence du cimetière.

M. le Maire demande de l'autoriser à reprendre au nom de la Commune et à remettre en service pour de nouvelles inhumations la concession sus-indiquée en état d'abandon.

Le Conseil Municipal sur proposition de M. le Maire et après en avoir délibéré, **à l'unanimité (27 voix)**:

- **Autorise** M. le Maire à reprendre au nom de la Commune la concession carré 1 n° 60 en état d'abandon, et à la remettre en service pour de nouvelles inhumations.

### **Rapport n° 11: Informations déclarations d'intention d'aliéner**

L'ensemble des informations a été envoyé sous forme de tableau.

### **Rapport n° 12: Actes de gestion du Maire**

Monsieur le Maire donne la liste des actes :

- Acte n° 1 : attribution de la consultation pour la fourniture de pumptrack et la fourniture et pose de skate-park : le marché a été attribué à la société PLAYGONES pour un montant de 39 628,30 € H.T.
- Acte n° 2 : attribution de la consultation pour le remplacement de la chaudière au Centre Culturel, compris panoplie, filtre à boues et disconnecteur : le marché a été attribué à la société DALKIA pour un montant de 43 010,12 € H.T.

### **Rapport n°11 : Questions diverses**

Pas de question diverse.

### **Rapport n°12 : Informations diverses**

- Pôle emploi :
  - Au 15 mars 2019 le nombre de demandeurs d'emploi s'élevait à 261, dont 124 hommes et 137 femmes. 210 indemnissables et 51 non indemnissables.
- Prochain Conseil Municipal : en séance publique se déroulera le 24 juin 2019 à 18 heures 30.
- Dimanche 26 mai : Elections européennes

### **Rapport n°13 : Informations des Adjoints**

**M. JACQUARD :**

- Polar en Dombes organisé sur avril par les 10 bibliothèques de la Communauté de Communes de la Dombes

- Le Musée est ouvert depuis début avril
- La salle de l'Ouvroir située dans le centre culturel présente une exposition permanente sur l'évolution de la pharmacie.

**Mme BAS – DESFARGES :**

- le Camping ouvre ses portes le samedi 13/04, Jacky et Martine Poidvin sont reconduits comme gestionnaires du camping
- le Premier prix du fleurissement a été décerné au Camping du Vieux Moulin pour la deuxième année consécutive
- Vendredi 12/04 aura lieu la remise du label Villes et Villages Fleuris à la Région Auvergne Rhône Alpes

**Mme BIAJOUX :**

- 21/04 : Semi Marathon Dombes Bresse

**M. MONTRADE :**

- Samedi 13 et dimanche 14 avril : Foire exposition, l'inauguration de la Foire est prévue à 10h30 devant la Mairie. La presse ainsi que tout le conseil municipal sont conviés.
- Lundi 22/04 : le comité des Fêtes organise sa traditionnelle chasse aux oeufs
- Dimanche 14 avril et 28 avril : Courses hippiques à l'Hippodrome à 13 heures 30
- Mercredi 8 mai : Commémoration du 8 mai 1945
- Samedi 11 mai : Concert de l'Union musicale

Monsieur le Maire clôt la séance et remercie les participants à savoir le public, les membres du Conseil Municipal, la presse en la personne de M. Dominique DUBREUIL pour le progrès, Mme Fabienne FLORIT, Chargée de communication et Mme MERAND, Directrice Générale Adjointe. Il signale le départ de Mme MERAND pour le Département. Elle doit prendre le poste de Directrice des Routes, et il la remercie pour sa contribution après dix années passées au sein de la Commune.

Pour extrait certifié conforme,  
M. le Maire  
Patrick MATHIAS